

Décret, sur la motion de Couthon, accordant une audition au représentant Choudieu pour se justifier d'accusations, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Décret, sur la motion de Couthon, accordant une audition au représentant Choudieu pour se justifier d'accusations, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 330;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34786_t1_0330_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

der la parole pour demain. L'accusation a été publique. Je pense que la réponse doit être publique aussi. Je suis bien-aise de déclarer que ceci n'est point une affaire particulière. Je l'ai envisagée sous un rapport plus digne de la représentation nationale, et c'est véritablement une affaire publique. J'ai rendu avec Richard un compte exact de nos opérations dans la Vendée. J'ai recherché avec lui, et exposé les causes de la guerre que nous y avons faite. Nous l'avons envisagée sous ses rapports moraux et politiques; et nous pensons que cet hommage ne peut déplaire à la Convention. Comme il est long, nous l'avons livré à l'impression. La Convention n'aurait pas voulu l'entendre tout entier, parce que sa lecture occuperait au moins deux heures d'un temps précieux. J'ai voulu que l'on sût par-dessus tout, que j'avois répondu catégoriquement à Philippeaux. Vingt-six articles que j'ai réunis, répondent aux 26 articles de l'accusation de Philippeaux, et les renversent. Ce sont eux que je demande à vous lire demain.

On demande l'impression.

PHILIPPEAUX remercie Choudieu de sa réponse. Il observe que la vérité résultera cependant des dépositions des différentes divisions de l'armée, et de la réunion des témoignages des représentants du peuple qui ont rempli une mission dans la Vendée (1).

CHARLIER. Un décret de la Convention ordonne à tous les représentants du peuple qui ont été nommés commissaires dans la Vendée de rédiger et de faire imprimer le compte de leur conduite, et au comité de salut public de présenter un rapport général de tous ces comptes particuliers. La Convention ne doit pas laisser élever dans son sein une lutte personnelle et corps à corps entre ses membres. Je demande donc l'ordre du jour motivé sur le décret (2).

CHOUDIEU s'y oppose, et se détermine à demander que la Convention l'entende en entier; c'est pour l'intérêt public qu'il doit parler.

La discussion se prolonge (3).

COUTHON. Un député demande la parole pour dévoiler les intrigants, pour réfuter les calomnies. Je ne sais pas ce que Choudieu pourra dire, mais je pense que la Convention ne peut sans injustice refuser de l'entendre. Je demande donc que la parole lui soit accordée pour demain (4).

Après quelques discussions et plusieurs épreuves, cette proposition est décrétée.

55

Robespierre, au nom du comité de salut public, prononce un discours, dans lequel il présente les grands principes qui doivent constituer la morale du gouvernement français : cette lecture est souvent interrompue par les plus vifs applaudissements (5).

(1) *Débats*, n° 504, p. 241.

(2) *Mon.*, XIX, 139.

(3) *Débats*, n° 504, p. 241.

(4) *Mon.*, XIX, 139. Voir ci-après, 18 pluv., n° 75.

(5) *P.V.*, XXXI, 34.

ROBESPIERRE aîné. Citoyens, Représentants du Peuple,

Nous avons exposé, il y a quelque temps, les principes de notre politique extérieure : nous venons développer aujourd'hui les principes de notre politique intérieure.

Après avoir marché long-temps au hasard, et comme emportés par le mouvement des factions contraires, les Représentants du Peuple Français ont enfin montré un caractère et un gouvernement. Un changement subit dans la fortune de la Nation annonça à l'Europe la régénération qui s'étoit opérée dans la représentation nationale. Mais jusqu'au moment même où je parle, il faut convenir que nous avons été plutôt guidés, dans des circonstances si orageuses, par l'amour du bien et par le sentiment des besoins de la Patrie, que par une théorie exacte et des règles précises de conduite, que nous n'avions pas même le loisir de tracer.

Il est temps de marquer nettement le but de la révolution, et le terme où nous voulons arriver; il est temps de nous rendre compte à nous-mêmes, et des obstacles qui nous en éloignent encore, et des moyens que nous devons adopter pour l'atteindre : idée simple et importante qui semble n'avoir jamais été aperçue. Eh ! comment un gouvernement lâche et corrompu auroit-il osé la réaliser ? Un roi, un sénat orgueilleux, un César, un Cromwell, doivent avant tout couvrir leurs projets d'un voile religieux, transiger avec tous les vices, caresser tous les partis, écraser celui des gens de bien, opprimer ou tromper le peuple, pour arriver au but de leur perfide ambition. Si nous n'avions pas eu une plus grande tâche à remplir, s'il ne s'agissait ici que des intérêts d'une faction ou d'une aristocratie nouvelle, nous aurions pu croire, comme certains écrivains plus ignorans encore que pervers, que le plan de la révolution française étoit écrit en toutes lettres dans les livres de Tacite et de Machiavel, et chercher les devoirs des représentants du peuple dans l'histoire d'Auguste, de Tibère ou de Vespasien, ou même dans celle de certains législateurs français; car, à quelques nuances près de perfidie ou de cruauté, tous les tyrans se ressemblent.

Pour nous, nous venons aujourd'hui mettre l'univers dans la confidence de vos secrets politiques, afin que tous les amis de la patrie puissent se rallier à la voix de la raison et de l'intérêt public; afin que la nation française et ses représentants soient respectés dans tous les pays de l'univers où la connoissance de leurs véritables principes pourra parvenir; afin que les intrigants qui cherchent toujours à remplacer d'autres intrigants, soient jugés par l'opinion publique, sur des règles sûres et faciles.

Il faut prendre de loin ses précautions pour remettre les destinées de la liberté dans les mains de la vérité qui est éternelle, plus que dans celles des hommes qui passent, de manière que si le gouvernement oublie les intérêts du peuple, ou qu'il retombe entre les mains des hommes corrompus, selon le cours naturel des choses, la lumière des principes reconnus éclaire ses trahisons, et que toute faction nouvelle trouve la mort dans la seule pensée du crime.

Heureux le peuple qui peut arriver à ce point ! car, quelques nouveaux outrages qu'on lui prépare, quelles ressources ne présente pas un ordre